



ville d'isbergues
Place Emile Basly
CS70029
62330 ISBERGUES
Tél : 03.21.61.30.80

A 2025-297

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
du dimanche 13 juillet 2025 à 21 heures au lundi 14 juillet 2025 à 2 heures
complexe Edmond Mille**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Madame Corinne TIPREZ, présidente de la fanfare Molinghem Isbergues, domiciliée à ISBERGUES au 1 place Lamartine, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes au complexe Edmond Mille.

ARRETE

Article 1er : Madame Corinne TIPREZ, présidente de la fanfare Molinghem Isbergues est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes, à l'occasion d'un bal populaire, du dimanche 13 juillet 2025 à 21 heures au lundi 14 juillet 2025 à 2 heures au complexe Edmond Mille.

Article 2 : A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **09 JUL. 2025**



Le Maire,

David THELLIER

Publié le 09 JUL. 2025